



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 21 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le lundi 21 octobre 2019 à 19h, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 21 octobre 2019.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-10-337

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 21 octobre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Inspecteur municipal et inspecteur municipal par intérim – Forfait cellulaire
5. Conciergerie OTJ
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. INSPECTEUR MUNICIPAL ET INSPECTEUR MUNICIPAL PAR INTÉRIM – FORFAIT CELLULAIRE

Résolution 2019-10-338

ATTENDU que monsieur Marc Morin, inspecteur municipal, est en arrêt de travail pour une durée indéterminée ;

ATTENDU que monsieur Pascal Dulac a été nommé inspecteur municipal par intérim pour une durée indéterminée (rés. 2019-10-323) ;

ATTENDU que monsieur Morin demeure disponible pour répondre aux questions de monsieur Dulac ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le forfait cellulaire de monsieur Marc Morin continue d'être assumé par la Municipalité jusqu'au 1^{er} décembre 2019, à moins qu'il ne soit de retour au travail avant cette date ;

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un montant équivalent au forfait Voix et Données 1G0 à monsieur Pascal Dulac, inspecteur municipal par intérim, jusqu'au retour de monsieur Marc Morin, inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. CONCIERGERIE OTJ

La directrice générale réexplique au Conseil municipal la proposition faite par monsieur Marc Rhéaume concernant la conciergerie de l'OTJ. Suite aux discussions à ce sujet, le Conseil municipal demande à la directrice générale de présenter leur contre-offre à monsieur Rhéaume.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2019-10-339

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.